

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 653 927

(21) N° d'enregistrement national : 89 14335

(51) Int Cl⁵ : G 09 F 27/00, 9/00; E 04 H 3/12, 3/28

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 26.10.89.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : GUILHOT Alain — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 03.05.91 Bulletin 91/18.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(72) Inventeur(s) : GUILHOT Alain.

(73) Titulaire(s) :

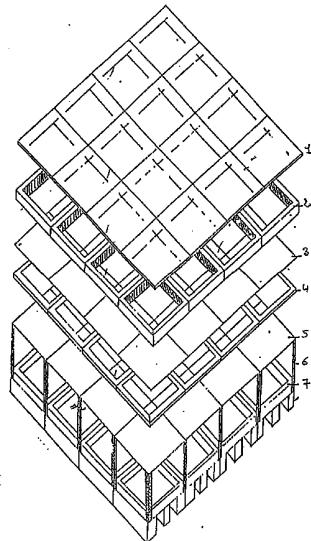
(74) Mandataire :

(54) Podium ou parterre avec reproduction et animation lumineuse d'un site.

(57) La présente invention concerne un dispositif sous
forme de podium ou parterre, pouvant se déplacer, permet-
tant une reproduction et animation lumineuses d'une ville,
d'un site.

Ce podium ou parterre est constitué :

- d'un certain nombre de modules en acier,
- d'une surface vitrée,
- de la reproduction lumineuse (carte, photo aérienne,
plan topographique) d'une ville, d'un site.
- De maquettes de composition et dimension diverses
ponctuant l'espace du lieu en question.
- d'une électronique à microprocesseur synchronisée
avec une bande son.



FR 2 653 927 - A1



La présente invention concerne un dispositif sous forme de podium ou parterre, pouvant se déplacer, permettant une reproduction et animation lumineuses d'une ville, d'un ensemble d'habitations ou de batiments, d'une zone d'activité... Ce dispositif permet au visiteur qui marche sur ce podium animé d'une électronique à microprocesseur synchronisée avec une bande son, de découvrir le lieu reproduit mis en lumière et en valeur architecturale et l'incite à venir le découvrir grandeur nature.

5 ce podium ou parterre d'une surface de 20 à 50 m² développés au sol, pouvant se déplacer, est constitué :

10 - d'une part d'un certain nombre de modules en acier, de dimension de 1m 20 par 1m 20 sur 51 cm de hauteur (étant précisé que la base de ces modules permet l'utilisation d'un engin de type transpalette pour en faciliter le transport) ; des poutrelles creuses constituant cette base servent de conduit de cablage.

15 - d'autre part, d'une surface vitrée composée de dalles solidaires de chaque module, transparente, en verre feuilleté comprenant deux glaces claires de 12 mm et un film clair.

Ce podium ou parterre ainsi conçu permet l'accès et supporte la circulation des visiteurs.

20 Il contient en dessous de la surface vitrée la reproduction lumineuse (carte - photo aérienne - plan topographique - interprétation graphique à plat ou avec courbes de niveau) d'une ville, d'un ensemble d'habitations ou de batiments, d'une zone d'activité : la carte, photo aérienne, plan topographique... est positionnée au dessus d'une plaque en matériau diffusant, permettant de réaliser un éclairage diffus et uniforme par le dessous.

25 Des maquettes de composition et de dimensions diverses ou points de repère ponctuent l'espace du lieu en question.

Un parcours de visite est proposé au spectateur grâce à une électronique à microprocesseur :

30 Cette électronique est composée d'une carte logique ou allogique programmable et d'un ensemble de blocs de puissance adaptés aux différentes tensions électriques utilisées à savoir :

- Une tension spécifique pour les points lumineux ponctuant les éléments précis du parcours, matérialisés par des leds (organes électriques lumineux)
- Une deuxième tension spécifique adaptée à la signalisation linéaire matérialisée de type tube light.

5 - Une troisième tension permettant de réaliser des éclairages ambiants de ce podium ou parterre à partir de tubes fluorescents blancs pour l'éclairage de base et de tubes fluorescents lumière noire, permettant de reproduire la vision de nuit d'une ville d'une ensemble d'habitations ou de batiments, d'une zone d'activité, ou permettant d'affirmer différemment une signalétique spécifique.

10 La synchronisation de l'électronique à microprocesseur et d'une bande son, par le biais d'un topage, permet d'allumer les leds de visualisation des différents sites décrits et conduit le spectateur dans sa découverte. Cette bande son peut être en plusieurs langues par ce biais de topage.

15 L'animation, grâce aux électroniques incorporées permet une visite ludique et suscite un phénomène interactif spectateur acteur incitant le visiteur à découvrir le lieu en question grandeur nature.

En référence au dessin qui est un principe d'assemblage pour 16 modules, chaque module comprend :

20 - la plaque de verre (1)
 - l'armoire de soutien en serrurerie ou en plexiglas (2)
 - la plaque de plexi transparent (3)
 - l'armature de soutien en plexiglas ou en serrurerie (4)
 - La plaque en matériau diffusant (5)
 - l'armature de matière métallique (6)
 - l'armature de support métallique et le caisson lumineux (7)

REVENDICATIONS

1) Podium ou parterre, pouvant se déplacer, permettant la reproduction à l'échelle réduite et l'animation lumineuse d'un site, telle qu'une ville ou un ensemble d'habitations ou de batiments, une zone d'activité, caractérisé par le fait qu'il comporte une reproduction du site au dessus de laquelle est disposée une surface transparente vitrée d'une solidité suffisante pour supporter l'accès et le poids des visiteurs.

5 2) Podium ou parterre selon la revendication 1 caractérisé par le fait qu'il est composé d'un certain nombre de modules en acier de 1m 20 par 1m 20 sur 51 cm de hauteur (la base de ces modules permettant l'utilisation d'un engin type transpalette pour en faciliter le transport).

10 3) Podium ou parterre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que chaque module est soutenu par des poutrelles creuses qui servent de conduit de cablage.

15 4) Podium ou parterre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que la surface vitrée qu'il comporte est composée de dalles solidaires que chaque module, est transparente en verre feuilleté comprenant 2 glaces claires de 12 mm et un film clair.

20 5) Podium ou parterre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait qu'il comprend en dessous de la surface vitrée une reproduction lumineuse (carte, photo aérienne, plan topographique, interprétation graphique à plat ou avec courbes de niveau) d'une ville, d'un ensemble d'habitations ou de batiments, d'une zone d'activité : cette carte, photo aérienne, étant positionnée au dessus d'une plaque en plexiglas et uniforme par le dessous.

25 6) Podium ou parterre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait que des maquettes de composition et de dimensions différentes ou points de repère ponctuent l'espace du site en question.

30 7) Podium ou parterré selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par le fait qu'il comprend une électronique à microprocesseur qui est composée d'une carte logique ou allogique programmable et d'un ensemble de blocs de puissance adaptés aux différentes tensions électriques utilisées à savoir :

- Une tension spécifique pour les points lumineux ponctuant les éléments précis du parcours, matérialisés par des leds (organes électriques lumineux)
- Une deuxième tension spécifique adaptée à la signalisation linéaire matérialisée de type tube light.

5 - Une troisième tension permettant de réaliser des éclairages ambients de ce podium ou parterre à partir de tubes fluorescents blancs pour l'éclairage de base et de tubes fluorescents lumière noire, permettant de reproduire la vision de nuit d'une ville, d'un ensemble d'habitats ou de batiments, d'une zone d'activité, ou permettant d'affirmer différemment une signalétique spécifique.

10 8) Podium ou parterre selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé par une bande son (texte ~~et~~ musique) en français ou en langues étrangères synchronisée avec l'électronique à microprocesseur par le biais de topage permettant d'allumer les leds de visualisation des 15 différentes sites décrits et conduisant le spectateur dans sa découverte.

PLANCHE UNIQUE

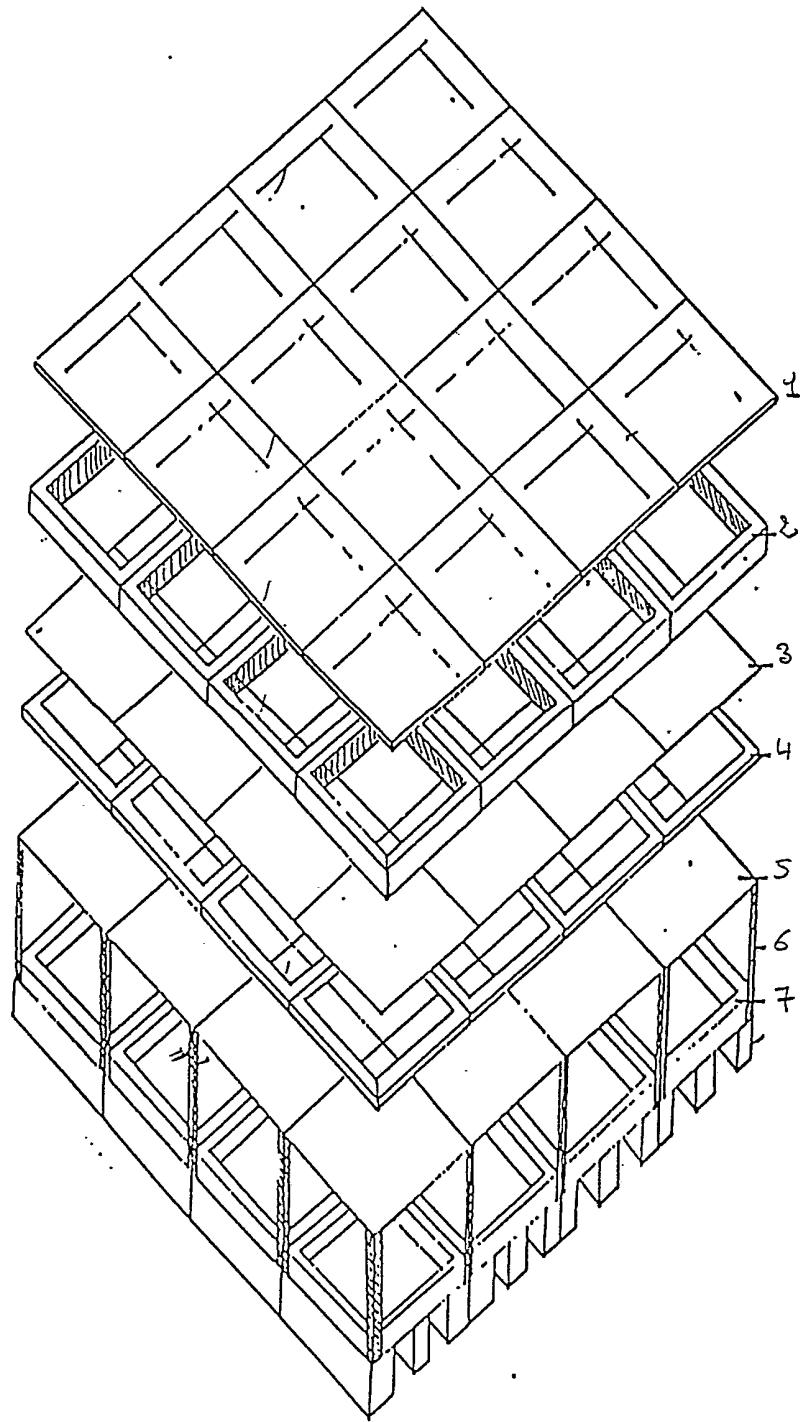


FIG. 1

**INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE**

RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 8914335
FA 433562

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	DE-A-1 772 149 (A. BALTES) * page 2, lignes 1-30; page 4, ligne 33 - page 5, ligne 10; page 6, lignes 7-16; page 7, lignes 22-36; page 8, ligne 31 - page 9, ligne 13; page 9, lignes 25-35; figures 1-4 *	1-3
A	---	5,8
Y	DE-C- 81 662 (M.B. CRESSWELL) * le document en entier *	1-3
Y	GB-A-1 455 377 (D. WILLOUGHBY et al.) * page 1, lignes 9-45; page 2, lignes 5-37; figures 1-3 *	1-3
A	CA-C-1 211 238 (H. LUMBROSO) * page 1, lignes 18-32; page 3, ligne 4 - page 4, ligne 11; revendications 1-4; figures 1-3,5 *	2,4
A	FR-A-2 397 212 (J.M.A. JAUBERT et al.) * page 1, lignes 1-8; page 2, lignes 9-22; figure *	1,6
A	FR-A-2 628 335 (UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE) * abrégé; page 5, ligne 6 - page 7, ligne 1; figures 2-4 *	7,8
	-----	-----
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		G 09 F 27/00 A 63 J 1/00 A 63 J 13/00 E 04 H 3/00 G 03 B 21/00
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
13-07-1990		BEITNER M.J.J.B.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X	particulièrement pertinent à lui seul	
Y	particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	
A	pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général	
O	divulgation non-écrite	
P	document intercalaire	
T	théorie ou principe à la base de l'invention	
E	document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
D	cité dans la demande	
L	cité pour d'autres raisons	
&	& : membre de la même famille, document correspondant	